

# Les accidents du travail

## PANORAMA

L'efficacité de la politique de prévention des risques professionnels suppose une connaissance globale du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT/MP), couvrant aussi bien le secteur privé que le secteur public.

Les statistiques AT/MP présentées regroupent l'ensemble des données *disponibles*, en tendant vers l'exhaustivité. Il peut toutefois subsister des lacunes et toutes les données ne sont pas homogènes.

Pour le secteur privé (hors secteur agricole), la connaissance du risque repose sur les statistiques établies par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Pour le secteur public, cette connaissance repose sur les statistiques produites par les départements ministériels concernés : direction générale de l'administration et de la fonction publique (fonction publique d'Etat), direction générale des collectivités locales (fonction publique territoriale), et direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (fonction publique hospitalière).

Dans son domaine de compétences, la CNAMTS fournit des données relativement exhaustives, regroupées et ventilées entre entités correspondant à des branches ou groupes de branches d'activité (comités techniques nationaux – ou CTN – dans son organisation). Il n'en est pas de même pour le secteur public où les données sont encore parcellaires et ne couvrent pas nécessairement les trois fonctions publiques.

### 1. LE SECTEUR PRIVE :

Les données statistiques établies par la CNAMTS portent sur l'année 2008.

**Le nombre d'accidents du travail est en baisse sur l'année 2008. Cette tendance s'accompagne de la confirmation de la baisse des accidents graves enregistrée depuis 2006.**

Le nombre de décès liés au travail (- 8,5 %) diminue également après les fortes hausses enregistrées en 2006 et 2007.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre d'accidents avec arrêt	737 499 - 0,80%	759 980 + 3%	721 227 - 5%	692 363 - 4%	699 217 1%	700 772 0,2%	720 150 2,8%	703 976 - 2,2 %
Nombre d'accidents graves	43 078 -10,43%	47 009 + 9%	48 774 + 3,8%	51 789 +6,2%	51 938 0,3%	46 596 -10,3%	46 426 -0,4%	44 037 - 5,1 %
Nombre de décès	730 =	686 - 6%	661 - 3,6%	626 - 5,3%	474 -24,3%	537 13,3%	622 15,8%	569 - 8,5 %

Source : CNAMTS (*Direction des risques professionnels, statistiques technologiques 2008*)

### **Une baisse tendancielle globale du nombre d'accidents/ une fréquence stable**

L'indicateur le plus représentatif et le plus pertinent des accidents du travail est *l'indice de fréquence*, puisqu'il rapporte le nombre d'accidents avec arrêt de travail au nombre de salariés, lequel varie en

fonction de l'activité. Il convient cependant de l'interpréter avec prudence, le recensement précis des effectifs de salariés – effectué par la CNAMTS – étant relativement complexe.

Sous cette réserve, en 2008, la fréquence des accidents du travail continue de baisser pour atteindre le niveau de 38 accidents du travail pour 1 000 salariés (38 ‰).

Cette stabilité de l'indice de fréquence concerne toutes les activités. Les secteurs les plus exposés restent, comme en 2007, le bâtiment (80 ‰), le travail temporaire (70 ‰), le bois et l'ameublement (55 ‰) et l'alimentation (52 ‰).

### **Une baisse des accidents avec arrêt**

Les statistiques établies par la CNAMTS en 2008 font apparaître un nombre d'accidents du travail avec arrêt évalué à 703 976, soit une baisse de 2,2 % par rapport à 2007.

Cette évolution s'observe dans tous les secteurs d'activité.

### **Un recul des accidents graves**

L'année 2008 connaît, pour la troisième année consécutive, une baisse du nombre d'accidents graves, tous secteurs confondus.

Les accidents sont en net recul notamment dans les CTN des secteurs de la métallurgie (-10,3 %), du bois et de l'ameublement (- 9,8 %), de l'alimentation (- 7,7%).

### **Une diminution des accidents mortels**

Avec 569 décès tous CTN confondus, l'année 2008 enregistre une baisse des décès après les hausses des années précédentes. Il convient toutefois de relativiser ce constat ; les évolutions d'une année sur l'autre étant très irrégulières. Les secteurs enregistrant les plus fortes baisses sont le commerce non alimentaire (- 16 %) et le bâtiment et les travaux publics (- 15,8 %).

### **Les accidents dans le secteur agricole confirment cette tendance**

Le nombre d'accidents dans le secteur agricole continue de baisser : 41 136 accidents avec arrêt de travail ont été déclarés en 2008, soit une nouvelle baisse de 2,5 % par rapport à 2007.

Les accidents de travail proprement dits représentent toujours un risque excessif pour les « nouveaux embauchés » : cette année encore 42 % des accidents concernent des personnes dont l'ancienneté dans l'entreprise est inférieure à 2 ans.

Quant aux accidents graves, ils touchent particulièrement les salariés les plus âgés : la classe d'âge des plus de 50 ans représente ainsi 28,1 % des accidents graves (contre 27,5 % en 2007).

## **2. LE SECTEUR PUBLIC**

Les données statistiques disponibles sur le nombre d'accidents du travail dans le secteur public établies par la DGAFP pour la fonction publique d'Etat et par la DHOS pour la fonction publique hospitalière, portent sur l'année 2006 (hormis pour les données datant de 2005 du ministère chargé de l'agriculture, de l'éducation nationale et des services du premier ministre).

## La fonction publique d'Etat : 2006 une baisse généralisée du nombre d'accidents

### Nombre d'accidents du travail, entre 2000 et 2006

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Accidents du travail avec arrêt	36 960 + 5,3%	30 876 - 16,5%	32 382 + 4,9%	36 680 + 13%	35 558 - 3,2%	39 082 +9,9%	37 822 -3,2%
Nombre de décès (travail et trajet)	69 + 6,2%	66 - 4,3%	61 - 7,6%	45 - 26%	38 - 20%	52 + 36,8%	56 + 7,7%

Source : DGAFP

En 2006, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a recensé 37 822 accidents du travail avec arrêt, parmi lesquels 26 682 survenus dans les services des ministères et 11 842 dans les établissements publics de l'Etat<sup>1</sup>.

Il est à noter que le taux de couverture de l'enquête par ministère n'est pas encore optimal et que tous les services n'ont pas encore répondu.

Sous cette réserve, en 2006, le niveau des accidents de travail avec arrêt est en baisse de 3,2%. Si l'enseignement scolaire enregistre le plus grand nombre d'accidents en 2006 (20 265), c'est aussi la première administration en taille, avec 985 793 agents.

C'est encore parmi les personnels de la police nationale, de l'équipement, de la justice (hors juridiction administrative) et de la défense que les accidents sont les plus fréquents. Les taux d'accidents sont en baisse pour la défense, l'équipement et La Poste.

En revanche, le nombre de décès (travail et trajet) connaît une augmentation de 7,7% pour 2006 soit 56 décès sur un total de 2 073 289.

La fréquence des accidents du travail dans la fonction publique d'Etat reste très inférieure à ce qu'elle est dans le secteur marchand : l'année 2006 enregistre 21 accidents pour 1 000 agents, contre 39,4 pour le secteur marchand relevant de la CNAMTS.

### La fonction publique hospitalière : des accidents moins graves et moins fréquents

Selon les données fournies par la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (ministère des solidarités, de la santé et de la famille) dans son bilan social 2007, les accidents ayant entraîné un arrêt de travail – au nombre de 33 947 pour 2007 – enregistrent une hausse de 8,9 % par rapport à 2006 (31 166 accidents avec arrêt recensés).

En 2007, 4,3 % des ETP des établissements hospitaliers ont connu au moins un accident du travail avec arrêt, ce qui représente un taux de fréquence de 27,5 contre 24,9 l'année précédente.

Cette hausse de la fréquence des accidents s'accompagne également d'une augmentation du nombre de jours d'arrêt consécutifs aux accidents du travail, avec une hausse du taux de gravité<sup>2</sup> de 0,79 en 2007 contre 0,78 en 2006.

<sup>1</sup> Les établissements publics comprennent les établissements de tutelle des affaires sociales et du travail, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Caisse des dépôts et consignation et La Poste.

<sup>2</sup> Taux de fréquence : nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1000000 divisé par le nombre d'heures travaillées.

Les accidents les plus fréquents sont liés aux efforts de soulèvement (19 %), aux accidents d'exposition au sang (16 %) et aux chutes et glissades (16 %). Il est à noter que globalement, la structure des accidents du travail reste assez comparable d'une année à l'autre.

**Accidents du travail avec arrêt selon la taille des établissements hospitaliers,  
entre 2000 et 2007**

	Taille des établissements			
	> 3000	1000 - 2999	500 - 999	< 500
<b>2000</b>	10 852	10 081	6 027	2 039
<b>2001</b>	12 345	11 809	6 144	1 948
<b>2002</b>	11 059	11 504	6 636	1 845
<b>2003</b>	12 189	11 266	5 593	2 343
<b>2004</b>	11 645	10 803	5 307	1 709
<b>2005</b>	13 737	12 658	4 754	1 983
<b>2006</b>	13 213	11 114	4 720	2 119
<b>2007</b>	13 275	13 315	5 281	2 076

Source : DHOS (Bilan social 2007)

---

*Taux de gravité* : nombre de journées perdues par incapacité temporaire x 1000 divisé par le nombre d'heures travaillées. Cf : arrêté du 12 décembre 1958 précisant les informations devant figurer au rapport prévu à l'article L.236-4 du code du travail.